

La procédure d'acceptation des nouveaux chauffeurs à FEYZIN :

Dans le cadre des mesures de sûreté du site de Feyzin, la procédure d'accueil des nouveaux chauffeurs est décrite ci-dessous.

Par nouveau chauffeur, il faut comprendre : un chauffeur qui n'a jamais chargé ou dépoté sur le site et qui n'est donc pas enregistré dans le système.

Toute demande d'accès pour un nouveau conducteur doit être anticipée 8 jours à l'avance au minimum et être accompagnée d'une **copie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité**.

La procédure se déroule donc désormais comme suit :

1. Envoi d'un mail aux adresses communes : rc.lst-rfz-vexp@totalenergies.com et rc.rfz-accueil@totalenergies.com qui précisera le nom du transporteur et l'identité du chauffeur (y/c son n° d'ADR pour éviter les homonymies), en **joignant la copie des pièces d'identité correspondantes**.
NB : L'objet du mail commencera par « Nouveau chauffeur- » suivi du nom du chauffeur.
2. VEXP valide la demande et l'Accueil informe le demandeur (début du délai de traitement de 8 jours).
3. À partir de J+7 et au moins la veille du chargement prévu, le demandeur envoie une demande de confirmation d'autorisation d'accès aux adresses communes : rc.lst-rfz-vexp@totalenergies.com et rc.rfz-accueil@totalenergies.com . Une confirmation est envoyée par retour de mail au demandeur.
4. Avant le 1^{er} chargement effectif du conducteur concerné et au moins la veille de la date prévue, le demandeur envoie un mail aux adresses communes : rc.lst-rfz-vexp@totalenergies.com et rc.rfz-accueil@totalenergies.com qui précisera
 - Le nom du transporteur
 - Le nom du chauffeur, une copie de sa carte ADR sera jointe
 - La date du chargement et le produit chargé
 - Une copie du mail de confirmation sera jointe
 - Facultativement, si l'information est connue, les immatriculations de l'ensemble routier pourront être précisées
5. Par retour de mail, une confirmation de prise en compte de la demande sera envoyée au demandeur.
6. À son arrivée pour le premier chargement, le chauffeur devra se présenter à l'opérateur en poste avant de passer sur le pont bascule